



Ankara, le 02 février 2022

N°061 /AMBACI-TQ/AMB/PC/DM/AKN

## COMMUNIQUE

Par la présente, l'Ambassade rappelle à l'attention des membres de la communauté ivoirienne de Turquie que les premières démarches relatives à l'établissement des actes administratifs concernant les naissances, les mariages, les décès, etc., doivent se faire impérativement par déclaration à l'Ambassade, située à l'adresse suivante: İlkbahar Mahallesi, Galip Erdem caddesi, Fahreddin Paşa sokak, N°5 Çankaya / Ankara

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le Service Consulaire au :

- Tel. : +90 312 446 01 14 ;
- E.mail : [info.turquie@diplomatie.gouv.ci](mailto:info.turquie@diplomatie.gouv.ci).



**Khadidjata TOURE**

**Ambassadeur**